



POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M<sup>me</sup>  
NIVERLET, libraires ;  
A PARIS,  
Office de Publicité Départementale (Isid.  
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence  
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-  
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été).

Départs de Saumur pour Nantes.		Départ de Saumur pour Paris.	
6 heures 35 minut. soir,	Omnibus.	9 heures 48 minut. matin,	Express.
4 — 35 — —	Express.	11 — 51 — —	Omnibus.
2 — 58 — —	matin, Express-Poste.	6 — 6 — —	soir, Omnibus.
10 — 23 — —	Omnibus.	9 — 36 — —	Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départ de Saumur pour Tours.	
8 heures 2 minut. matin,	Omnibus.	7 heures 27 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.  
Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »  
Six mois, — 10 » — 13 »  
Trois mois, — 5 25 — 7 50  
L'abonnement continue jusqu'à réception  
d'un avis contraire. — Les abonnements de-  
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-  
cation de temps ou de termes seront comptés  
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Les correspondances de Saint-Petersbourg, qui sont du 5 août, nous apportent des nouvelles intéressantes. Parmi celles-ci, la plus importante est celle qui nous informe de la démission du général Mourawieff et de son remplacement comme gouverneur du Caucase par le prince Barakinski, dont le Czar a apprécié les talents lors de la formation de la réserve de la garde. Il paraît que c'est le caractère entier et difficile du général Mourawieff qui est cause de ce changement, et que, depuis longtemps, on supportait avec peine l'autorité presque souveraine qu'il exerçait dans le pays confié à son administration. L'obligation de rendre Kars avait déjà fortement irrité le général, mais lorsque l'empereur Alexandre a ajourné d'une manière indéfinie le projet d'une campagne contre les Circassiens et la reprise des côtes de la Circassie, il a offert immédiatement sa démission, qui a été acceptée.

La retraite du général Mourawieff aussi bien que celle du prince Menschikoff est un véritable échec pour le vieux parti russe. Aussi se reprend-on à penser que la politique du successeur de l'empereur Nicolas sortira prochainement des hésitations qui rendent son attitude toujours un peu mystérieuse. Le général Mourawieff et le prince Menschikoff étaient les deux hommes de Russie qui insistaient le plus fortement, pour que le gouvernement de Saint-Petersbourg gardât son caractère purement militaire, tandis que le Czar voulait, au contraire, reporter tous ses soins vers les travaux publics et les progrès administratifs, seules bases solides de la force et du bonheur des peuples modernes. Ces personnages influents disparus, rien ne saurait arrêter désormais le souverain de la Russie, dans ses aspirations pleines de sagesse et de prudence.

Le prince Gortschakoff a repris la gestion du ministère des affaires étrangères, et le prince Esterhazy, l'ambassadeur d'Autriche, nouvellement arrivé, a déjà eu une conférence avec lui. — La présentation des ambassadeurs de France, d'Angleterre et d'Autriche, qui doivent assister au couronnement aura lieu très-prochainement. La famille impériale devait partir sous peu pour Moscou. — On assure que la cérémonie du couronnement a été retardée parce que l'on craint que l'accumulation des étran-

gers à Moscou, pendant les grandes chaleurs, ne présentât des dangers au point de vue de la santé publique.

On assure enfin que la Russie a fait des concessions sur l'affaire de l'île des Serpens, qu'elle a proposé de régler cette question par un traité séparé, et que déjà on a ouvert des négociations à ce sujet à Vienne, mais on prétend aussi d'autre part, que la difficulté qui s'est élevée à ce sujet n'est pas encore résolue et que les déclarations de la Russie n'ont pas satisfait le cabinet de Londres. — Havas.

Le Nord a reçu de Saint-Petersbourg, à la date du 4 août, une lettre où l'on traite d'une façon tout à fait rassurante pour la tranquillité de l'Europe, cette fameuse affaire de l'île des Serpens, à laquelle les journaux de Constantinople et de Londres avaient cherché à donner tant de retentissement :

« Je ne saurais commencer ma lettre sans vous dire quelques mots d'un fait qui, d'après ce qui nous en revient par les journaux d'Orient, préoccupe beaucoup trop, ce me semble, certaines personnes à Constantinople. Je veux parler de l'île des Serpens.

» La presse d'Orient s'est servie, en dernier lieu, du fait de la présence des Russes à l'île des Serpens pour prêter à la Russie des intentions de convoitise et d'envahissement. Or, voici quelques renseignements sur cette île, dont tout armateur d'Odessa pourra vous confirmer l'exactitude.

» L'île des Serpens est un rocher au milieu de la mer, à vingt six lieues de la côte, à la hauteur des bouches du Danube, qui par lui-même n'a exactement aucune valeur, sous aucun rapport ; la Russie y avait toujours entretenu un phare fort utile, où, pour mieux dire, indispensable aux nombreux navires de commerce qui se rendent à Odessa, car tout le monde sait que la côte nord-ouest de la mer Noire est très-dangereuse pour les marins. Peu importe donc de savoir qui allume le phare ; mais ce qui importe non seulement au commerce de la ville d'Odessa, mais à celui de toutes les nations étrangères dont les vaisseaux naviguent dans ces eaux, c'est que le feu du phare soit allumé et bien entretenu. Pour remettre les choses dans leur état d'avant la guerre, des marins russes se sont rendus dans l'île avec les appareils nécessaires pour réta-

blir le phare ; ils y ont trouvé cinq à six Turcs fort embarrassés de leurs personnes et enchantés de pouvoir quitter ce rocher inhospitalier. En ce moment les feux de l'île des Serpens resplendent de nouveau, à la grande joie des navigateurs de toutes les nations. »

D'un autre côté ; la *Gazette de la Bourse*, journal de Berlin, annonce, sous la date du 8 août, que, par suite des discussions auxquelles a donné lieu l'occupation de l'île des Serpens par les Russes et des déclarations faites à ce sujet par l'Angleterre, des négociations ont été ouvertes à l'effet de déterminer les mesures d'exécution que suppose l'application éventuelle de l'article 2 du traité du 15 avril 1856.

FAITS DIVERS.

Nous lisons dans la *Chronique agricole* que publie, chaque quinzaine, M. J.-A. Barral dans le *Journal d'Agriculture pratique* dont il est le rédacteur en chef :

« Nous sommes de ceux qui aiment la vérité vraie, qui la croient toujours bonne, toujours préférable à une sorte de vérité masquée, vêtue de costumes trompeurs, et qui excuse ses dehors hypocrites par de prétendues nécessités de position. Aussi nous n'avons pas hésité à dire que la récolte, qu'on attend encore dans le Nord, mais qui est faite dans le Midi, ne devait pas faire naître des espérances exagérées. La vie, pour l'année agricole qui s'ouvre, sera, croyons-nous, moins chère que dans les deux années précédentes ; mais les subsistances ne reprendront pas encore leurs prix moyens. Il faut donc que des efforts continuent à être faits pour adoucir les souffrances qu'une telle situation entraîne. Nous avons confiance qu'il en sera ainsi, tant de la part du Gouvernement que de tous ceux qui peuvent concourir à diminuer la gêne des populations pauvres, et particulièrement des ouvriers ruraux. Il faudra que l'importation étrangère, et surtout le commerce, viennent faire refluer sur les désertés, le trop plein des heureux. Nous avons parlé, dans notre dernière Revue météorologique, du nord et du midi de la France ; nous avons dit que, là, la récolte était bonne, mais qu'ici elle était médiocre. Si l'on tire une droite de Grenoble à Nantes, on a à peu près la ligne de séparation de ce

FEUILLETON

LES ZOUAVES.

(Suite.)

Il tomba comme une bombe au milieu des zouaves étonnés et confus.

— Sur l'honneur ! s'écria-t-il avec colère, voilà un avant-poste bien gardé... Qui donc commande ici ?

— C'est moi, lieutenant, fit le sergent Simonnet en portant la main à son bonnet.

— Simonnet !

— Moi-même, lieutenant.

— Allons !... pour aujourd'hui, je te le passe... mais une autre fois n'y reviens plus... ou sinon...

Simonnet ne répondit pas ; il avait trop le respect de la discipline pour songer à se soustraire à ses rigueurs ; et puis il sentait bien que le lieutenant avait raison et que les zouaves avaient tort.

Le lieutenant avait passé outre et venait de s'arrêter près de Meryem.

— Ah ! ah ! dit-il d'une voix contenue, c'est donc toi, sorcière maudite, qui viens jeter dans nos rangs le trouble et l'oubli du devoir...

— Moi ! fit Meryem interdite.

— Que viens-tu faire ici ?

— Je dis la bonne aventure.

— Et tu trouves des imbéciles qui te croient et qui te payent ?

— Dame !

— Eh bien !... prends-y garde, car si je te retrouve encore dans nos rangs à ces heures de nuit, tu pourras bien ne pas t'en retourner aussi tranquillement.

— Ah ! vous êtes méchant, lieutenant.

— C'est possible.

— Et je ne vous ai rien fait moi !...

— Toi... non, répondit-il avec fermeté ; mais les tiens !... Et, si tu le voulais bien, il ne te serait peut-être pas si difficile de nous dire quel est le misérable qui, chaque nuit, nous emporte un des nôtres...

En parlant ainsi d'une voix mordante et pleine de menaces, le lieutenant s'était retourné vers les zouaves.

— Car, vous l'avez remarqué comme moi, vous autres, poursuivit-il avec énergie, chaque nuit, un ennemi invisible, et qu'il a été impossible d'atteindre jusqu'ici, rôde incessamment autour de notre camp. Depuis Alger, il nous suit. Cet homme a voué une haine implacable aux zouaves ; c'est à eux seuls qu'il en veut et point à d'autres, et tous les jours un des vôtres tombe sous ses coups... Ne le savez-vous pas ?

— C'est vrai ! firent les soldats attentifs.

— Eh bien, continua le lieutenant, c'est votre faiblesse, ce sont vos imprudences qui encouragent nos ennemis... Qui sait si cette femme elle-même n'est pas envoyée par les Arabes pour nous épier ? et, pendant qu'elle débite ici des sornettes que vous avez la sottise d'écouter, qui sait si les siens ne veillent pas à quelque distance, attendant un signal, un indice, qu'elle leur envoie sans que vous vous en doutiez et sous vos yeux mêmes !

Pendant que le lieutenant s'exprimait de la sorte, Meryem paraissait évidemment embarrassée et ne savait trop quelle contenance faire : ce dernier ne la quittait pas du regard, et plus d'une fois, à travers l'ombre transparente, il l'avait vue se troubler et pâlir. L'attitude de la jeune fille donnait donc raison à tous ses soupçons ; il n'y avait plus de ménagement à garder.

— Pars donc, dit enfin le lieutenant d'un ton habitué au commandement sévère et inflexible ; pars, et retiens bien ce que je vais te dire : si jamais tu reviens dans nos rangs ; si, une fois sortie des avant-postes du camp, tu cherches à y rentrer, je te préviens d'avance que tu seras traitée comme ennemie et que je te ferai fusiller sans pitié... Et maintenant hâte-toi de te retirer, car dans un quart d'heure ton âge et ton sexe ne te protégeraient plus.

que nous appelons le Nord et le Midi. En d'autres termes, au-dessus de la Loire, qui est certainement la limite de deux climats différents, les céréales donnent l'espoir d'une récolte qui, en plusieurs endroits, paraît être au-dessus de la moyenne; mais, au-dessous de la Loire, le tableau est différent. »

#### MALADIE DU BLÉ.

« L'invasion de l'ergot nous est signalée de tous côtés. Nous avons vu des épis de seigle complètement ergotés; le froment aussi est attaqué de cette production parasite qui exigera quelques mesures de sûreté publique. La rouille a été aussi ramenée sur une surface assez grande par les dernières pluies. Enfin, la carie du blé, suite d'un manque de soin lors des semailles, a fait beaucoup de ravages. A cette occasion, nous avons reçu un placard qui a été affiché dans toutes les communes du canton de Craon, à la suite d'une décision du Comice agricole; nous croyons devoir reproduire ce document ainsi conçu :

#### AVIS AUX CULTIVATEURS.

Cette année la foudre va causer un grand préjudice aux récoltes de blé; cela vient d'une négligence impardonnable des cultivateurs, puisque la maladie peut être prévenue avec un peu de soin et une dépense de quelques centimes.

C'est quand le mal se fait sentir qu'on doit indiquer le remède.

#### Moyen d'empêcher la foudre ou carie du froment.

Il faut une livre et demie de sel de Glauber pour cinq doubles décalitres de semence; on fait fondre le sel sur le feu dans un chaudron de fer, après y avoir versé six litres d'eau.

Quand le sel est fondu, et avant que l'eau soit refroidie (il vaut mieux l'employer bouillante) on arrose le tas avec un batai de genêt, ou un bouchon de paille, en remuant vivement à la pelle, puis on dessèche le grain avec de la chaux en poudre mêlée de cendre.

Le travail doit durer au moins une demi-heure, pour que tous les grains soient bien mouillés; le mieux serait de tremper le soir, et de ne mettre la chaux que le lendemain matin.

On peut semer de suite le grain qui vient d'être préparé; on peut également l'arranger longtemps à l'avance, en ayant soin de remuer le tas une fois par vingt-quatre heures, les deux ou trois premiers jours; il se conserverait ainsi d'une année sur l'autre.

La semence de foudre n'est pas autre chose que la poussière noire qui s'échappe des grains de froment gâtés, et qui salit et empoisonne les grains sains au moment du battage.

Cette poussière étant très-fine, s'introduit dans la fente qui sépare les grains en deux parties égales, ou dans les poils que l'on voit à l'opposé du germe, et qui forme comme une espèce de bosse.

La poussière de foudre qui a pénétré dans les poils ou fente n'est pas toujours atteinte par l'eau de sel, aussi voit-on quelques épis foudrés dans les champs dont on a préparé la semence: cela fait dire à quelques personnes que le remède n'est point sûr.

Ne croyez pas ceux qui disent cela, vous vous en trouveriez mal: si l'on aperçoit de la foudre sur quelques épis dans les champs dont la semence a été apprêtée, la perte est toujours très-faible. Mais vous savez que la maladie détruit quelquefois un cinquième, un quart ou même un tiers de vos ré-

coltes, quand vous semez votre blé tel qu'il est en sortant du grenier.

Il faudrait être bien négligent pour ne pas prendre, chaque année, des précautions contre la maladie, quand on peut la prévenir avec un peu de soin et une faible dépense: le sel de Glauber se vend 15 ou 20 centimes la livre. Il en coûte donc 60 centimes au plus pour préserver la récolte de froment d'une maladie qui, souvent, cause une perte de 100 francs par hectare.

On prévient les cultivateurs que le vitriol bleu, dont l'emploi offre du danger, car c'est un poison, n'est pas meilleur que le sel de Glauber pour la destruction de la semence de foudre.

Le Président, E. JAMET. Le secrétaire, BRÉJOIN.

Approuvé la présente publication,  
Le Sous-Préfet de Château-Gonthier, CH. BONNEMAIN.

On a signalé aussi la maladie du pied du blé. Enfin, la cécidomyie a ravagé beaucoup de contrées, comme le prouve un excellent travail de M. C. Bazin, dont nous nous proposons de faire connaître plus tard les curieuses observations. Cet insecte a rendu maigre beaucoup de blé et entre pour une part notable dans le déficit qui nous afflige.

On a dû reconnaître, à la lecture de la pièce que nous venons de reproduire, le rôle toujours actif de notre collaborateur, M. Jamet, qui prodigue ses conseils à ses concitoyens avec une ardeur à laquelle on ne saurait trop rendre hommage.

J. A. BARRAL,

Rédacteur en chef du Journal d'Agriculture pratique.

#### CHRONIQUE LOCALE.

Mardi, la distribution des prix du Pensionnat de Nantilly a eu lieu avec la solennité accoutumée. — C'était la même affluence, le même concours que chaque année.

Une excellente musique a donné le signal de la fête. — Deux élèves ensuite ont lu des devoirs français qui leur ont mérité le prix; ces compositions, remarquables par leur correction, ont été écoutées avec attention et chaleureusement applaudies.

M. Coulon a pris ensuite la parole et a développé, avec cette facilité, cette éloquence de style que nous lui connaissons, cette proposition philosophique: *L'homme est ce que le fait l'éducation.*

Le discours, à la portée de tout le monde, a été accueilli avec une véritable sympathie par tout l'auditoire, et couvert d'applaudissements.

Les noms des vainqueurs ont été ensuite proclamés dans l'ordre suivant:

Prix d'Honneur, Emile Deschamps.

Instruction religieuse, Léon Pasquier.

Premier cours. — Alex. Huard, 10 prix; — Léon Pasquier, 10; — François Hurtault, 5; — Charles Banquet, 2; — Em. Deschamps, 2; — Joseph Josselin, 1; — Em. Bonnin, 1.

Deuxième cours. — Max. Piéron, 6; — Pierre Guichard, 5; — Jean-B. Richard, 2; — D. Rapart, 2; — Gustave Tenequin, 2; — Léon Esnault, 4; — Arm. Coulon, 2; — Fréd. Pageau, 1.

Troisième cours. — Alex. Gorgel, 5; — Alph. Poirier, 3; — Aug. Lafaye, 1; — Ed. Common, 1; — Em. Bardou, 2; — Ch. Carichou, 3; — Rob. Plommelle, 2; — Ant. Meffray, 2; — Gust. Trudeau, 3; — Joseph Duveau, 1; — Ch. Bouchard, 1; — Ant. Pujol, 1.

Classe élémentaire. — Ch. Bonnin, 6; — Eng.

Cotelle, 6; — Art. Sechet, 4; — Paul Grellet, 1; — Alex. Girard, 3; — Victor Bassereau, 3; — Paul Baurien, 3; — Alfred Bassereau, 1; — L. Ruesche, 1; — Valentin Foucault, 1; — D. Duveau, 4; — Alph. Grellet, 1; — P. Taveau, 2; — François Gogger, 1; — Aug. Bardou, 2; — Paul Laporte, 3; — F. Bourre, 2; — Em. Dupays, 1; — Louis Carichou, 3; — J. Brück, 2; — Prosper Corbin, 1; — Ch. Mée, 1; — Paul Tribert, 1; — Al. Mée, 1; — Ach. Pretceille, 1.

#### VILLE DE SAUMUR.

#### FÊTE DU 15 AOUT 1856.

Nous, Maire de la ville de Saumur, chevalier de la Légion-d'Honneur,

Considérant que la solennité du 15 août est une fête nationale;

Considérant, en outre, que cette solennité a été, de tout temps, la fête de la ville de Saumur;

Avons arrêté les dispositions suivantes:

ART. 1<sup>er</sup>. — Un *Te Deum*, auquel assisteront les autorités civiles et militaires, sera chanté dans l'Eglise Saint-Pierre.

ART. 2. — Des jeux gratuits et des danses, établis sur la Promenade, depuis 8 heures du matin jusqu'à 10 heures du soir, seront mis à la disposition du public.

ART. 3. — A quatre heures, M. Senepa, aéronaute de Paris, fera différentes ascensions grotesques, et chasses aériennes qui partiront de la place de l'Hôtel-de-Ville.

ART. 4. — Un feu d'artifice, à feux variés, terminé par un bouquet, sera tiré à 8 heures du soir sur le quai de Limoges.

ART. 5. — L'Eglise de Notre-Dame et la promenade de la Comédie, seront illuminées en feux de couleur.

ART. 6. — A 9 heures 1/2 du soir, immédiatement après le feu d'artifice, un salut solennel sera chanté dans l'Eglise Notre-Dame.

ART. 7. — Les habitants sont invités à décorer leurs maisons de drapeaux tricolores et à illuminer dans la soirée.

Les bâtiments et édifices publics seront aussi illuminés.

ART. 8. — Les commissaires et agents de police sont chargés, en ce qui les concerne, de surveiller l'exécution des présentes dispositions.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 4 août 1856.

Le Maire, RAGUIDEAU, adjoint.

Vu et approuvé:

Le Sous-Préfet, O'NEILL DE TYRONE.

#### PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE.

Le Préfet de Maine-et-Loire, commandeur de la Légion-d'Honneur,

Arrête:

ART. 1<sup>er</sup>. La commission d'instruction primaire se réunira à Angers, dans une des salles du Lycée, le jeudi 28 août prochain, à huit heures du matin, pour l'examen des aspirants au brevet de capacité;

Et le lundi 1<sup>er</sup> septembre, au même lieu et à la même heure, pour l'examen des aspirantes.

ART. 2. Les aspirants devront se faire inscrire d'ici au 20 août, dans les bureaux de l'Académie, à la Préfecture, et déposer, en s'inscrivant, les pièces suivantes:

L'ordre était prononcé d'une voix et accompagné d'un geste qui n'admettaient aucune réplique; Meryem ne se le fit pas répéter, et, tournant rapidement sur ses talons, elle quitta aussitôt le monticule et se hâta de regagner le bois des Oliviers.

Mais à peine avait-elle fait environ cinq cents pas, qu'elle s'entendit appeler vivement par son nom. Elle ne reconnaissait pas la voix, mais néanmoins elle s'arrêta.

Un homme la suivait à pas pressés; quand il fut près d'elle, elle reconnut Henry.

— Vous, monsieur! dit Meryem en rougissant.

— Je craignais de ne plus te revoir, répondit le jeune homme, et j'ai couru après toi...

— Qu'avez-vous donc à me dire?

— Meryem, dit-il avec émotion, tu m'as rendu bien heureux ce soir; je ne voulais pas te laisser partir sans te remercier.

Meryem eut comme un singulier mouvement d'étonnement.

— Me remercier! répéta-t-elle en fixant deux regards profonds sur son interlocuteur; vous ne partagez donc pas l'horreur que j'inspire au lieutenant?...

— Non, certes... et comment croirais-je que tu es attirée dans nos rangs par le seul désir de nous espionner?...

— Cependant...

— C'est impossible.

— Pourquoi cela?

— Quand on est jolie et jeune comme toi, on a bien autre chose à faire que le métier d'espion.

Meryem sourit avec complaisance.

— Tu me trouves donc jolie?... répondit-elle en changeant de ton.

— Suis-je le seul qui te l'ai dit?

— Je ne me rappelle pas les autres.

— Eh bien, pour mon compte, je doute qu'il y en ait de plus belles au désert, et je veux croire qu'il n'y en a pas de meilleures...

Meryem était devenue tout-à-coup pensive et recueillie; elle n'écoutait déjà plus Henry, et paraissait absorbée dans une vague et douce rêverie.

Pourtant elle releva bientôt la tête.

— Monsieur Dorbigny, dit-elle alors d'un ton vif et résolu, vous allez rentrer à Médéah.

— Ce matin, répondit Henry.

— Peut-être me sera-t-il difficile d'aller vous y trouver d'ici plusieurs jours; mais si j'avais quelques nouvelles de France à vous apprendre, viendriez-vous au rendez-vous que je vous donnerais?...

— Avec empressement.

— Vous avez donc confiance?

— Et pourquoi me défierais-je? repartit le jeune homme... quel intérêt aurais-tu à me tromper?... quels dangers aurais-je à craindre?... D'ailleurs, avec le nom de Blanche, tu me ferais aller au Sahara.

— Ce ne sera pas si loin.

— Je l'espère!...

— A bientôt donc...

— A bientôt...

Henry serra encore une fois les mains de la bohémienne; puis il s'éloigna rapidement en prenant enfin le chemin de Médéah.

Meryem avait pris elle-même une direction contraire, et avait disparu dans le bois des Oliviers, situé à la gauche du camp. (La suite au prochain numéro.)

#### BOURSE DU 12 AOUT.

5 p. 0/0 hausse 35 cent. — Fermé à 71 05.

4 1/2 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 94 90.

#### BOURSE DU 13 AOUT.

5 p. 0/0 baisse 15 cent. — Fermé à 70 90.

4 1/2 p. 0/0 baisse 30 cent. — Fermé à 94 60.

P. GODET, propriétaire-gérant.

1° Un extrait de leur acte de naissance ;

2° La déclaration que l'aspirant ne s'est présenté devant aucune commission d'examen dans l'intervalle des quatre mois qui précèdent la session ;

3° L'indication, s'il y a lieu, de celles des matières comprises dans la deuxième partie de l'art. 23 de la loi du 15 mars 1856, sur lesquelles il demande à être interrogé.

La signature de l'aspirant doit être légalisée par le maire de la commune où il réside.

Les mêmes formalités sont exigées des aspirantes. Angers, le 19 juillet 1856.

Le *Moniteur* publie un décret, en date du 11 août, pour la nomination des présidents, vice-présidents et secrétaires des conseils généraux dont la session s'ouvre le 25 de ce mois.

#### MAINE-ET-LOIRE.

Président, M. Louvet, député au Corps Législatif.

Vice-Président, M. Bucher de Chauvigné, député au Corps-Législatif.

Secrétaire, M. Segris, adjoint au maire d'Angers.

Dimanche, par un soleil des plus ardents et un ciel des plus purs, pendant que personne ne s'y attendait, un effroyable coup de tonnerre a éclaté tout-à-coup sur notre ville et est venu troubler la sérénité de l'atmosphère et la molle inquiétude des habitants, la plupart assoupis par la chaleur.

La foudre est tombée près du Mans, sur un poteau du télégraphe électrique placé à l'intersection de la voie ferrée et du chemin de Sablé. Le poteau a été brisé. Le fluide, suivant la direction du Mans, et faisant voler en éclats les godets en porcelaine qui sont aux extrémités des autres poteaux, est entré dans la gare où les personnes qui assistaient à ce curieux spectacle l'ont vu pénétrer, sous la forme d'une boule de feu, grosse comme deux fois le poing, dans le bureau du télégraphe qui dessert le chemin de fer.

Là, il a brûlé les dents de deux appareils faisant office de paratonnerre, a soulevé avec force et fondu en partie la boussole qui communique à ces appareils, et s'est perdu dans la terre, sans faire le moindre mal à l'employé qui se trouvait dans le bureau.

Nous prendrons occasion de ce fait, qui eût pu certainement occasionner de plus grands malheurs, pour rappeler qu'en Belgique et en Allemagne, le système de paratonnerre destiné à préserver les employés du télégraphe électrique des chemins de fer, se trouve, non dans le bureau où se tiennent ces employés, comme en France, mais en dehors de la gare. Il est certain que dans notre pays, où d'ingénieuses découvertes perfectionnent chaque jour la télégraphie électrique, il y a quelque chose à faire sous ce rapport, et que les étrangers nous indiquent la marche à suivre. (*Union du Mans.*)

#### ETUDE SUR LA CHARITÉ CHRÉTIENNE

Par M. F. DABURON, juge au Tribunal civil de Saumur, membre du Conseil général de Maine-et-Loire (1).

Tel est le titre modeste d'un ouvrage tout petit par le format, mais gros de choses, qui vient de paraître, il y a quelques jours, sous la forme d'une lettre; œuvre remarquable par la pensée et par le style, consciencieusement élaborée, pleine d'intérêt et d'aperçus nouveaux.

On est trop fatigué aujourd'hui de ces publications frivoles qu'on voit éclore, chaque matin, aussi pauvres dans la forme que dans le fonds, aussi froides au cœur qu'à l'esprit, pour ne pas lire et étudier avec bonheur l'opuscule que nous annonçons. *L'Etude sur la Charité chrétienne* est un livre sérieux, écrit dans le goût et sous l'inspiration des immortels écrivains du grand siècle; partout la convenance et la richesse du style s'allient à la noblesse à la solidité des pensées; c'est un bon livre enfin, une de ces rares publications qui s'appuient sur la religion et la société.

Nous n'essaierons pas d'analyser cet important ouvrage, ce serait lui faire perdre de sa valeur, nous préférons laisser parler l'auteur lui-même, il fera mieux connaître son plan, sa pensée.

« La charité est la loi de l'homme, son principe, sa fin ; elle contient le secret de son être, de sa mission, de sa destinée ; elle explique la terre et elle ouvre le ciel.

« Mais, pour ne pas rester dans les généralités, pour que quelque chose d'actuel rende plus vif et plus attachant cet entretien, je voudrais y mêler quelques-uns des traits de notre époque, faire ressortir à tes yeux ce qui s'agit au fond de la société, marquer en un mot, le milieu dans le-

quel la question de charité se présente aujourd'hui ; non que la charité, essence divine, change selon les temps, mais les temps servent à la manier et à la mieux distinguer de tout ce qui n'est pas elle. Il s'élève, par intervalles, des séduisants mensonges, des théories de bonheur qui effacent, un instant, et jettent dans l'ombre, la charité. Mais ces théories, ces mensonges s'évanouissent bientôt, ne laissant à leur place qu'amertume et déception, tandis que la charité demeure, tenant de trop haut son mandat pour le désertier, inviolablement vouée au bien, attentive encore à réparer les maux que tout ce qui l'éclipsait a causés. »

La charité!... Eh bien! quoi? Qui donc ne la connaît, ne la pratique pas? dira-t-on peut-être. Est-il, de nos jours, une misère qui ne soit soulagée? Une douleur qui ne soit consolée? — Oh! ne confondons pas l'aumône et la charité; nous ne voulons pas faire ici le procès de ceux qui donnent; nous le savons, notre siècle est particulièrement remarquable par ses efforts en faveur de l'humanité. Mais, suffit-il de donner pour être dans la charité? Nous ne le pensons pas, laissons parler M. Daburon :

« Toute bonne action possible, la plus petite, un verre d'eau, une simple pensée, un mouvement du cœur, s'appelle charité. Mais aussi l'aumône la plus étendue, vendre ses biens, en distribuer le prix aux pauvres, peut n'être pas la charité; l'intention fait tout. Que la charité soit publique ou secrète, qu'elle prenne un nom, un costume, ou qu'elle n'en prenne point; qu'on la voie mêlée dans le monde aux plaisirs et aux fêtes, ou parmi les infirmes, les boiteux, les souffrants; qu'elle soit directe, comme des secours portés aux malades, sa vie qu'on expose, son ennemi qu'on embrasse, Joseph pardonnant à ses frères, saint Vincent de Paul prenant les fers d'un forçat; ou indirecte, comme Booz qui laisse dans le champ l'épi de la glaneuse, un don caché sous un prêt, du travail au lieu d'argent, une créance oubliée, une injure qu'on n'a point entendue, que sais-je? mille délicatesses charmantes, mille bontés ingénieuses dont s'avise la charité; qu'on prodigue ou qu'on épargne, qu'on sacrifie son temps, sa fortune, sa santé pour un public intérêt, en vue de son pays, du monde, des générations à venir, ou qu'on se renferme dans de simples services, nombreux, multipliés, de chaque instant et d'un cœur toujours ouvert — peu important la forme, les apparences, les noms, le plus ou moins de silence ou de bruit, tel genre de vie ou tel autre. — une seule chose est nécessaire, c'est qu'on n'ait point agi pour soi, pour son contentement, son orgueil, même pour être aimé, mais par amour de Dieu, pour lui plaire, par amour aussi du prochain émanant de l'amour de Dieu.

« Un chrétien que pénètre l'esprit de l'Évangile, fait continuellement la charité. Il la fait en domptant dans son cœur un ressentiment, faisant taire un soupçon, supportant dans les autres des torts, des défauts et des vices, se corrigeant des siens; en adoucissant, comme David, le cœur d'un Saül, en facilitant le bien qu'un autre fait, content si Dieu est content;

« Il la fait en relevant les âmes, aidant à ramener la bonne foi, prouvant à ses risques et périls qu'il croit à la vertu, réjouissant par un témoignage de confiance la probité indigente;

« Il la fait en appelant à ses travaux, moins les forts et les prompts, les valides, les capables, que les faibles, les enfants, les vieux, les infirmes, les délaissés, que dis-je, les vicieux et les flétris.

« Et ces travaux, il ne les a pas entrepris par luxe, pour satisfaire son goût et son orgueil; regarde, sa maison est simple, sa vie frugale, ses vêtements, ses meubles presque vils. Il épargne, il ménage, il se prive pour que, partout autour de lui, l'asile du pauvre, le ménage du fermier, de l'artisan, de l'homme de peine soient pourvus du nécessaire, qu'un peu d'aisance, la propreté, quelque instruction, plus d'air, de soleil, de vie morale y pénètrent; il ménage, il se prive pour plus donner.

« Il craint de rien laisser perdre, car, il le sait, bien des familles vivraient de ce qu'on perd.

« Toute l'aisance que Dieu lui fit, jusqu'aux fruits de son verger, jusqu'au moindre meuble inutile, s'écoule et se distribue. Il ne retient que sa part et bien juste, je l'assure, car il est devenu moins sensible à ces propres privations en le devenant davantage à celles d'autrui.

« Il n'estime l'argent que pour l'emploi. Comme l'usurier prête et prête encore, l'homme de la charité donne et donne continuellement, et ce n'est pas l'usurier qui place au plus haut intérêt,

» c'est celui qui donne, car il prête au Seigneur.

« Oh! ne crains pas qu'il fasse payer à d'autres ses largesses et ses bienfaits, comme ceux qui ne veulent de la charité que le plaisir et la gloire et qui en rejettent loin d'eux l'amertume et le fardeau. Ses dons ne coûtent qu'à lui : il les prend sur lui-même, sur le vif, dit Bossuet. Créanciers ni débiteurs, ni qui que ce soit, n'en souffrent. Pas une larme, une tristesse ne suivent les joies qu'il répand : juste avant d'être libéral, toujours bon dans sa charité.

« Je ne sais pourquoi je mentionne que ses ennemis même ne l'ont point pour ennemi. On lui peut faire bien du mal, le noircir, le déchirer, lui enlever à jamais le repos, la considération, l'estime; mais il est un mal qu'on ne saurait lui faire, celui de haïr. »

Est-il possible de mieux penser, de mieux dire? quel est l'homme qui, descendant en lui-même, sondant les abîmes de son cœur, ne se demande : Ai-je la charité? et suis-je vraiment homme si je ne l'ai pas? Pour nous, quand pour la première fois nous avons lu ces belles pages, nous sommes restés dans une sorte d'extase; cette divine doctrine ne nous était jamais apparue sous un si grand jour. Pour faire cette lumière, l'auteur a dû longtemps méditer cet admirable sujet. Il a fallu qu'il plût dès longtemps sa vie à ces principes pour les traduire si éloquentement; un travail si difficile ne s'écrit pas avant de s'être profondément gravé au cœur.

Nous regrettons de ne pouvoir citer d'autres passages de cet excellent ouvrage; mais nos lecteurs préféreront le lire tout entier, ils voudront étudier ce livre qui, tout petit qu'il est, contient plus de pensées utiles et profondes que bien des in-folio.

P. GODET.

#### DERNIÈRES NOUVELLES.

M. Rouland, procureur général près la Cour impériale de Paris, est nommé ministre de l'instruction publique et des cultes.

Madrid, 12 août. — « Quelques individus arrêtés à Barcelone ont été condamnés aux présides, ou à la déportation dans les colonies. » — Havas.

#### ÉTAT-CIVIL du 16 au 31 juillet.

NAISSANCES. — 19, André Beugnet, rue des Moulins; — Jules-Jean Pierre, rue de Fenet; — 21, Hortense Demion, port Cigogne; — Auguste Girard, Grand'Rue; — Edouard Revêche, place du Marché-Noir; — 25, Pauline-Alphonsine Vételé, rue de la Tonnelles; — 29, Berthe-Clémence Lebrun, rue Royale; — Charlotte-Félicité Biemont, rue du Portail-Louis.

MARIAGES. — 21, Mathieu Becharel, scieur de long, a épousé Marguerite Teyssier, lingère, tous deux de Saumur; — 22, Etienne-René-Francois Toysonnier, propriétaire, de Craon, a épousé Marguerite-Marie Sophie-Emilie Fougeray, sans profession, de Saumur; — Pierre-Jean Bruneau, ébéniste, a épousé Elisabeth Gaillard, ouvrière, tous deux de Saumur; — Louis Renard, scieur de long, a épousé Céleste Angé, couturière, tous deux de Saumur; — 24, Louis Gaubert, sellier, a épousé Ernestine-Julie Lambert, chapeletière, tous deux de Saumur; — 28, Edouard Coat, tourneur, a épousé Clémentine Seringot, chapeletière, tous deux de Saumur; — Louis Pinault, jardinier, a épousé Louise Lemercier, journalière, tous deux de Saumur; — 29, Théodore Breton, garçon d'écurie, a épousé Jeanne-Marie-Françoise Boucault, domestique, tous deux de Saumur.

DÉCÈS. — Perrine Thibault, domestique, 38 ans, veuve Fresneau, rue Saint-Jean; — 17, Julien-René Brard, tailleur de pierres, 67 ans, rue de la Chouetterie; — 18, Marie Pasteau, journalière, 59 ans, veuve Pichery, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — 19, Anne Freslon, 38 ans, femme Larnach, à la Gendarmerie; — Jules-Jean-Baptiste Lamazière, ébéniste, 44 ans, rue du Portail-Louis; — 21, Jeanne Aubeux, 84 ans, veuve Very, rue de la Visitation; — 22, Marguerite Delaporte, couturière, 54 ans, veuve Barais, à l'Hôpital; — Marie Antier, 13 mois, place de l'Hôtel-de-Ville; — Joséphine Conus, couturière, 30 ans, femme Aubineau, à l'Hôpital; — 23, Jules Merle, 10 ans, rue du Portail-Louis; — Renée Tremblay, 66 ans, veuve Reffier, à l'Hôpital; — 25, Antoine-Auguste Elide Halbert, musicien, 20 ans, à l'École; — Arthur-Jean-Etienne Desnonnes, 4 ans, rue de Fenet; — Emilie-Ernestine Gatard, 3 mois, à la Croix-Verte; — Jules Tariau, ouvrier couvreur, 19 ans, célibataire, à l'Hôpital; — 28, Louise Fage, 10 ans, à l'Hôpital; — 30, Pauline-Alphonsine Vételé, 6 jours, au Petit-Puy; — 31, Anne Couléou, femme Fresnault, 27 ans, Basse-Ile.

(1) Un vol. petit in-8°, chez tous les libraires de Saumur.

Etude de M<sup>e</sup> MAURICEAU, huissier à Saumur.

### VENTE

Par autorité de justice.

Le dimanche dix-sept août présent mois, heure de midi précis, il sera, par le ministère de M<sup>e</sup> MAURICEAU, huissier à Saumur, procédé à la vente publique aux enchères de plusieurs Tombereaux, servant au transport de la poudre; cette vente aura lieu en la maison de M. Goulard, sise au bourg et commune de Saint-Martin-de-la-Place, où lesdits tombereaux sont déposés depuis la saisie.

On paiera comptant. (489)

### ÉPERONS A VIS,

SYSTÈME COURONNE ET R.-R.

Breveté (s. g. d. g.) avec privilège pour 15 ans.

M. COURONNE, armurier, Grand'Rue, 24, prévient MM. les Écuyers qu'il vient d'inventer un système d'éperons supérieur à tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour. Avec ce système, MM. les Écuyers ne sont plus exposés à perdre leurs éperons ni à déchirer les pantalons. Dépôt, pour toute la France, à Saumur, chez l'inventeur, Grand'Rue, 24. Fabrique à Paris. (490)

### A VENDRE

JOLI BRAECK d'occasion.

Chez M. BERGE, sellier-carrossier à Saumur. (444)

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

### VENTE

Aux enchères,

Autorisée par jugement du Tribunal de commerce de Saumur.

Le mardi 19 août 1856, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur, chez M<sup>lle</sup> Paquita Dedolandi, marchande de lingerie, à Saumur, rue du Portail-Louis, à la vente publique de toutes ses marchandises et de son mobilier.

Il sera vendu:

Robans, Dentelles, Mousseline, Broderie en tout genre, Tulles, Devants de chemises, objets confectionnés, etc., etc.

Mobilier: comptoir, casiers, cartons, glaces, lits garnis, fauteils, chaises, guéridons, commodes, secrétaires, pendules, candélabres, objets d'étagères, buffet, linge, rideaux, batterie de cuisine et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. %.

### A VENDRE

Une MAISON située à Saumur, rue du Palais de Justice, autrefois occupée par Madame Desmés-Delisle.

S'adresser dans la maison pour la voir, et à M<sup>e</sup> DUTERME, notaire, à Saumur pour traiter. (485)

### LE S<sup>r</sup> HASS,

premier artiste pédicure, se charge de l'extirpation des cors aux pieds, au moyen d'un élixir de sa composition. L'opération est terminée dans l'espace de deux minutes et sans douleur.

Il est logé, Hôtel des Messageries, rue d'Orléans. (491)

Etude de M<sup>e</sup> CHASLE, notaire à Saumur.

### A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En la salle de la Mairie de St-Hilaire-St-Florent,

Le dimanche 24 août 1856, à midi,

UN TERRAIN PROPRE A BATIR,

Situé au Pont-Fouchard, au lieu dit le Port du Pont-Fouchard, commune de Bagneux,

Contenant 8 ares 64 centiares, porté au plan cadastral sous les nos 341 et 342, section A (commune de Saint-Florent).

Ce terrain, appartenant à la commune de Saint-Florent, joint du levant M<sup>me</sup> Aubelle, du midi le chemin du Pont-Fouchard à Saint-Florent, du couchant M. Plessis et autres, et du nord M<sup>me</sup> Aubelle et les terrains de la rivière du Thouet.

Mise à prix . . . . . 1,036 fr.

S'adresser à M. le Maire de Saint-Florent,

Et audit M<sup>e</sup> CHASLE, notaire, dépositaire du cahier des charges. (460)

### A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

### UNE MAISON,

Sise à Saumur, quai de Limoges, occupée par M. Béatrix.

S'adresser à M. HERBAULT, à Nantilly. (257)

On demande un JEUNE HOMME, pouvant remplir l'emploi de 1<sup>er</sup> clerc, dans une étude de notaire d'un chef-lieu d'arrondissement du département d'Indre-et-Loire.

S'adresser au bureau du journal.

M. ROBIN fils, à Saumur, prévient le public qu'il tient toujours une bascule à poissons d'eau douce: carpes, brochets, anguilles, tanches, écrivisses, etc. Il tient également le poisson de mer: saumons, turbots, crevettes, etc. (427)

### MAISON A VENDRE

Située rue Daillé, n<sup>o</sup> 18.

S'adresser à M. ROUSSEAU, propriétaire. (484)

### REMISES ET ÉCURIES

Rue Daillé,

A LOUER PRÉSENTEMENT. S'adresser à M. ROUSSEAU. (486)

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.

### USINE HYDRAULIQUE DE NOISIEL-SUR-MARNE.

MÉDAILLES D'OR ET D'ARGENT.

### AVIS.

Le succès du *Chocolat Menier* suit toujours une marche ascendante. La fabrication loyale et très-soignée de ce produit, ses qualités alimentaires spéciales, le font rechercher autant par les malades que par les vrais amateurs de Chocolat. Cette préférence est bien légitimement due à la maison *Menier*, qui l'emporte sur toute autre fabrique par sa longue expérience et par une habileté bien reconnue à perfectionner les produits qu'elle livre au public.

Pour éviter les pièges de la contrefaçon, il faut n'avoir confiance qu'aux tablettes portant le nom *Menier*, lisiblement écrit sur une étiquette à quatre médailles.

Prix: 1 fr. 90 c. — 2 fr. 20 c. — 2 fr. 50 c. — 3 fr. et 3 fr. 50 c. le 1/2 kil. Le *Chocolat Menier* se trouve dans toutes les villes de France et de l'étranger. (432)

### HYGIÈNE DE LA CHEVELURE

### LIPAROLÉ-TONIQUE

Seul Cosmétique garanti infaillible pour arrêter la chute des cheveux et les faire pousser en très-peu de temps.

Préparé par CHARDIN, parfumeur, 12, rue du Bac, à Paris.

### ARTICLES SPÉCIAUX ET RECHERCHÉS.

ÉMULSION-BALSAMIQUE pour blanchir et adoucir le teint et effacer les taches de rousseur.

COLD CREAM.

VELOUTINE DE VIOLETTE nouvelle Pâte pour adoucir la peau et prévenir les gerçures.

VIOLETTINE DE VIOLETTE pour faire briller les cheveux et les rendre souples.

EXTRAITS POUR LE MOUCHOIR à toutes les odeurs.

EAU DE TOILETTE CHARDIN ET EAU DE VERVEINE DES INDES

SAVONS { aux fleurs de Magnolia, aux fleurs de Pécher, et au Miel.

DÉPÔTS DANS TOUTES LES VILLES DE FRANCE,

A Saumur, chez M. BALZEAU, coiffeur de l'École de cavalerie.

On y trouvera également tous les articles de parfumerie de la maison CHARDIN.

### HYGIÈNE, PRODUCTION SANITAIRE.

### VINAIGRE ORIENTAL, ED. PINAUD,

N<sup>o</sup> 298, rue Saint-Martin, à Paris.

PRIX DU FLACON: 1 F. 50 C.

Délicieux cosmétique pour la toilette, supérieur aux produits du même genre et très-recherché par son parfum sanitaire et rafraîchissant, très en usage dans les pays ORIENTAUX, où les soins hygiéniques sont très-pratiqués. — Dépôt à Saumur, chez M. Eugène Pissor, rue Saint-Jean. (271)

### PERLES D'ÉTHÉR DU D<sup>r</sup> CLERTAN.

MENTION HONORABLE, EXPOSITION 1855. — Ce nouveau moyen d'administrer l'Ether est approuvé par l'Académie impériale de Médecine.

En portant l'Ether directement dans l'estomac, sans qu'il se volatilise, les perles agissent avec une grande efficacité contre les migraines, les crampes d'estomac, les spasmes, et toutes les maladies provenant d'une surexcitation nerveuse. — Une instruction est jointe à chaque flacon. — Dépôts à Paris, rue Caumartin, 48; à Angers, chez M. MENIÈRE, ph.; Beaufort, Moussu, ph.; Châlons-sur-Loire, GUY, ph.; Châteaufort-sur-Sarthe, HOSSARD, ph.; Cholet, Bontemps, ph.; Saumur, BRIÈRE, ph.; Saint-Florent-le-Vieil, MAUSSON, ph.; Doné-la-Fontaine, PELTIER, ph. (24)

Bureaux, à Paris, 29, rue Sainte-Anne.

# MONITEUR DES TRIBUNAUX

CIVILS, ADMINISTRATIFS, CRIMINELS, DE COMMERCE ET DE PAIX

(Journal judiciaire du Dimanche)

Dans tous les numéros: PETITE GAZETTE DU PALAIS, par M. FRÉDÉRIC THOMAS, auteur des PETITES CAUSES CÉLÈBRES.

DÉPARTEMENTS: Un an, 12 fr.; six mois, 6 fr.; trois mois, 3 fr. 50. — Envoyer franco un bon sur la poste ou s'adresser aux libraires et aux messageries.

Pu pour légalisation de la signature ci-contre.

En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,